

Fiche d'information DUETI

Vos démarches pour un départ en DUETI Académique / Stage

Pour partir en DUETI il y a 5 étapes obligatoires à respecter :

1. Obtenir l'accord préalable du responsable RI de votre formation
2. Candidater sur le site de l'UB
3. Candidater en DUETI sur e-candidat
4. Valider votre DUT
5. Procéder à votre inscription administrative avant votre départ

1. **Prendre contact** avec le responsable RI de votre formation afin d'échanger sur vos projets de mobilité. C'est le responsable RI qui validera ou non votre demande de départ. Il est donc primordial de le contacter.

2. **Candidater sur le site de l'UB :**

Vous devez constituer votre dossier de mobilité auprès du Pôle International de l'UB : <https://ub-link.u-bourgogne.fr/etudes>. Après avoir pris connaissance des consignes relatives à votre mobilité, remplissez le formulaire en ligne sur Mobility-Online :

- entre le 15 février et le 15 mai pour une mobilité études
- tout au long de l'année pour un départ en stage

Une fois que le formulaire de candidature en ligne sera complété, vous disposerez d'un espace numérique sur lequel vous pourrez téléverser les documents demandés

3. **Candidature en DUETI (Service Scolarité de l'IUT) :**

En parallèle de votre candidature à l'UB vous devez obligatoirement candidater sur e-candidat.

Pour obtenir l'admission pédagogique en année de DUETI, créez votre compte sur [e-candidat](#) puis déposez votre candidature entre le 1^{er} février et le 20 mai 2021. Notification d'admission (sous réserve d'obtention du DUT) le 28 mai 2021

Pièces demandées (à téléverser sur e-candidat) :

- a) **Si vous êtes étudiant(e) de l'université de Bourgogne (IUT Dijon-Auxerre, Chalon, Le Creusot) :**
 - Attestation de réussite du DUT au plus tard lors de votre inscription administrative
- b) **Si vous êtes étudiant(e) hors université de Bourgogne :**
 - Copie de votre carte d'identité
 - Relevés de notes du bac
 - Diplôme(s) de votre parcours post-bac
 - Attestation de réussite du DUT au plus tard lors de votre inscription administrative

4. Attribution du DUT (Grand Jury de l'IUT) :

Validé par le Grand Jury DUT de juillet ou de septembre, il donne lieu à une attestation de réussite à nous communiquer au plus tard lors de votre inscription administrative.

5. Inscription administrative (IA Web / Service Scolarité de l'IUT) :

Une fois votre DUT obtenu et votre mobilité acceptée, vous devez impérativement vous inscrire à l'IUT.

Votre inscription s'effectue en ligne (sur votre espace ENT) à partir de début juillet en vous acquittant des frais d'inscription (exonération pour les boursiers définitif du CROUS). Elle vous confère le statut d'étudiant de l'université de Bourgogne pour toute l'année universitaire. Attention, votre départ en DUETI est conditionné par votre inscription administrative !

Aides à la mobilité

Il existe différents types de mobilité (semestrielle, stage, DUETI dans l'UE / hors de l'UE) qui vous rendent éventuellement éligibles à une ou plusieurs aides financières :

- **Bourse Envol** : Sur le site du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, www.bourgognefranche-comte.fr, rubrique [Mobilité Internationale](#), 7 programmes d'aide à la mobilité sont financés par la Région. Sélectionnez le programme correspondant à votre mobilité, créez votre compte et déposez votre demande de bourse à partir de janvier. Votre responsable RI vous communiquera un code établissement vous permettant de déposer en ligne votre demande et de fournir les pièces justificatives correspondantes.
- **Bourse Erasmus+** : Une rubrique dédiée est à compléter sur le formulaire de candidature Mobility-Online pour pouvoir en bénéficier.